REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-10 du 22 janvier 1974

portant nomination de Commissaires aux Comptes dans les Sociétés d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n°73-71 du 16 octobre 1973 régissant les rapporte entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole (SOCAD) et de la Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA), les personnes dont les noms suivent :

I°/- Société de Commercialisation et de Crédit Agricole (SOCAD) :

-Mr Alidou Jacques KOUSSE = Expert Comptable, Assistant à l'Université du Dahomey.

-Mr Isaac KILANYOSSI = Administrateur Civil.

II°/- Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) :

-Mr Alidou Jacques KOUSSE

-Mr Mouyinou SANI-AGATA = Administrateur Civil.

../..

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 janvier 1974

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD-CNI 6 - DGP-DGAJL-Dtion Stat 6 - SPD 2 - CNR 4 Ministères 10 - MEF 10 - SOCAD 4 - SNAHDA 4 - Intéressés 4 - DGB 4 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 -